libyenne, de la République-Unie de Tanzanie, de la Roumanie, de la Suède et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques[83], de donner à l'observateur permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies la possibilité d'exposer les vues de son gouvernement sur la question.

83 *Ibid.*, document S/12229.

A la même séance, le Conseil, n'ayant pu recommander l'admission de la République socialiste du Viet Nam, a approuvé, conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire, un rapport spécial[84] à l'Assemblée générale.

84 *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes,* point 26 de l'ordre du jour, document A/31/330.

D. – *Demande d'admission du Samoa-Occidental*

Décisions

A sa 1976e séance, le 1er décembre 1976, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Samoa-Occidental[85].

A sa 1977e séance, le 1er décembre 1976, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de Fidji et de la Nouvelle-Zélande à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question sur la base du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres[86] concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Samoa-Occidental.

85 *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976,* document S/12245.

Résolution 399 (1976)

du 1er décembre 1976

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Samoa-Occidental[85],

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 1977e séance.

86 *Ibid.*, document S/12249.

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL[87]

A sa 1978e séance, tenue en privé le 7 décembre 1976, le Conseil a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Résolution 400 (1976)

du 7 décembre 1976

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Kurt Waldheim Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un nouveau mandat, du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1981.

Adoptée à l'unanimité à la 1978e séance (séance privée).

87 Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1950, 1953, 1957, 1962, 1966 et 1971.